

Chères St Hilairoises, Chers Hilairois,

Nul besoin de regarder dans le rétroviseur pour vous rappeler combien nous avons eu à faire face, et à surmonter les difficultés rencontrées en ce début de mandature. La COVID a vraiment affecté notre mode de vie.

Ainsi tous ceux qui le souhaitent ont pu se faire vacciner que ce soit par le biais des antennes de Lignières et Touchay, par le Pays Berry Saint Amandois ou par la plateforme de l'état.

Il y a peu de temps nous étions encore confinés, certains de nos agents ont dû se mettre en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour garde d'enfants due à ce confinement et cumulés à une importante panne du tracteur tous nos projets ont pris du retard. Comme :

- Les travaux de voirie
- La taille des accotements
- L'empierreage des chemins

Et maintenant, nous devons faire face au départ d'un agent par voie de mutation, que nous avons anticipé par le recrutement d'un jeune agent pour qui je souhaite que vous lui réserviez un bon accueil. Malgré toutes ces épreuves, ça y est ! Vos souhaits sont en voie de réalisation.

5 Routes sont en cours de réalisation avec l'intervention de deux entreprises LAUMONIER et SETEC

- *Route des Cotillons sur 3 kms
- *Route des Jardats sur 3.20kms
- *Route de la Carroux 1 km
- *Une partie de la route des Cossons non prévue à l'origine
- *Route du Riau Barril du Haut, sur 200 m
- *Une partie de la route des Vinçons sur 320 m

Et pour Septembre une opération de « point à temps » est prévue afin de combler des trous. C'est un début !

➡ Le très important travail d'aménagement du cimetière commencera à l'automne et s'étalera sur huit ans étant donné l'importance des retards accumulés.

➡ L'épicerie connaît un succès grandissant grâce à vous !
L'accessibilité « handicapés » n'a pas été réalisée en même temps que la place, bien que le bâtiment soit classé établissement recevant du public.

La demande a été faite auprès des services de l'état et aux Architectes des Bâtiments de France. Dès le retour de leurs avis la mise en place de la rampe pour personne à mobilité réduite sera faite.

- La création de la bibliothèque pour petits et grands, avec la participation de bénévoles. Nous remercions pour le don de livres en nombre et en qualité. La bibliothèque sera aussi numérique via un accord avec la CDC Berry Grand Sud et le portail internet du « Réseau des Bibliothèques » (27 000 références dont livres, BD, livres audio CD, DVD revues/presse et musique en lignes...).
- Des ateliers récréatifs avec les enfants devraient également voir le jour. Tous ces services liés à la bibliothèque seront entièrement gratuits.

- C'est aussi notre première année de mise en place d'auto-alimentation en plaquettes pour la chaufferie communale. Ce travail a pris du retard avec l'aménagement de l'étang de l'Aubrou, que l'on souhaite terminer bientôt avec les concours de Ms FASTRE, DECLUZET, COMBAUD et MONTAGNET, conseillers municipaux.

- Le restaurant de La Forge où les travaux avancent rapidement. Les nouveaux aménagements offriront de très bonnes conditions d'exploitation pour les futurs repreneurs.

- L'achat d'un terrain pour la réalisation d'un atelier technique et de stockage de plaquettes pour la chaufferie, est en cours.

- Une proposition de terrain a également été faite auprès de Mr le Préfet pour l'implantation d'une antenne relais 4G, afin de couvrir l'absence de réseau sur la départementale D61 de St Saint Aôût.

- C'est également la mise en place d'une borne foraine sur la place de l'église pour répondre aux besoins des services itinérants par exemple Yan Pizza mais aussi pour le comité des fêtes.

- J'entends de nombreuses interrogations au sujet du Comité des Fêtes. Mr AUGUSTIN, 1^{er} Adjoint est président de celui - ci, il ne tient qu'à ceux qui veulent s'investir de se rapprocher de lui ou venir en mairie.

Vous voyez que nous ne chômons pas et qu'il y a du pain sur la planche (ce qui signifie en vieux français : avoir de quoi manger pour l'hiver). La Ruralité aussi évolue !

C'est ce qui m'amène à avoir une pensée toute particulière pour tous les nouveaux venus sur notre belle commune et pour lesquels un accueil de bienvenue sera organisé fin août 2021.

Je souhaite vous faire part du véritable succès de l'étude de la biodiversité communale. 2 sorties ont été organisées par Nature 18 à la découverte des oiseaux de notre territoire. Face à ce succès d'autres sorties vont être planifiées prochainement.

Cette démarche permettra à la commune d'être « Commune engagée pour la nature », d'avoir une reconnaissance européenne directe et donc d'avoir des appuis pour le développement de projets innovants. Cette mesure ne va pas à l'encontre de nos amis agriculteurs que nous avons à charge d'aider : renouvellement des générations, circuits courts (cantines scolaires) accueil maraîchage, communication sur leur métier....

La politique Agricole Commune (PAC) impose seule ces mesures aux agriculteurs engagés comme la conditionnalité des aides.

Règles de la conditionnalité de la PAC pour le Cher

Informations et anomalies

1. *Tous les cours d'eau doivent être bordés d'une bande tampon d'au moins 5 mètres de large.*
 - ◊ *Aucun traitement Phyto ni engrais organique et minéral n'est autorisé*
 - ◊ *Pas de légumineuses pures*
 - ◊ *Aucun entreposage de tous types*
2. *Obligation pour tous les irrigants d'être en règle vis-à-vis de la déclaration ou de l'autorisation d'irriguer et obligation de disposer d'un dispositif de comptage des volumes prélevés.*
3. *Absence de pollution des eaux souterraines et stockage des effluents d'élevage dans le respect de la distance d'éloignement par rapport aux points d'eaux souterraines.*
4. *En zone vulnérable, respecter les dates d'implantation ou de destruction et les couverts hivernaux.*
5. *Interdiction du travail des sols (labour, travail superficiel, semis direct ...) sur une parcelle gorgée d'eau ou inondée.*
6. *Labour interdit du 01/12/2021 au 15/02/2022 (sauf sens du labour perpendiculaire à la pente ou présence d'une bande végétalisée de 5 cm en bas de la parcelle).*
7. *Non-brûlage des résidus de culture.*
8. *Maintien des haies (d'une largeur inférieure ou égale à 10 mètres), des mares et bosquets d'une surface strictement supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares.*
9. *Respect des dates d'interdiction d'entretien pour les haies (du 01/04/2021 au 31/07/2021).*

Et pour finir rappeler que l'été est le temps des récoltes.

Sur nos petites routes les engins agricoles sont prioritaires et ils peuvent faire du bruit tard le soir.

Et si le coq chante, c'est parce que nous avons la chance extraordinaire de bien vivre à la campagne.

Le Maire

Francis PERROT

